



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim Sur rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie
Permanence du Maire :	Tous les 1ers lundis du mois
Réunion du Conseil Municipal :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 10/10 et 24/10
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr-Bernstein début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **Mme et M. Philippe MISS**,
23 A rue de Benfeld, ont reçu le **3^{ème} prix** dans la
catégorie « Maisons avec jardin visible de la route ».



- **Mme Simone SCHULTZ**,
35 Quartier Central, a reçu le **Prix d'honneur** dans la
catégorie « Maisons avec possibilité limitée de
fleurissement ».



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux, les employés saisonniers et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire,
Norbert RIESTER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2019

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Carine GOERINGER

Procuration : Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

N° 1

MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX D'ORANGE : IMPASSE DES JARDINS

- Vu la proposition reçue d'Orange en date du 06/06/2019 pour un montant de 3 736,00 €,
- Vu la délibération du 29 juillet par laquelle les membres du conseil demandent le détail des travaux à effectuer et le plan des travaux,
- Entendu M. le Maire qui présente le plan et le détail des travaux reçus : 4 poteaux et 10 branchements sont prévus dans les travaux, le réseau Rosace n'est pas pris compte dans le chiffrage.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accepter la proposition reçue d'Orange pour un montant HT de 3 736,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX

- Vu la délibération du 29 juillet 2019 par laquelle le Conseil municipal demande qu'un nouveau devis soit établi suite aux décisions prises en Commission,
- Vu le nouveau devis établi par l'ONF pour le programme des travaux patrimoniaux, devis n°DEC-19-869205-00344514/16291 DU 22/08/2019,
- Vu le compte rendu de la Commission Forêt réunie ce jour à 17h30,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme des travaux patrimoniaux établi par l'ONF pour l'exercice 2019,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Vu le décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail,

- Considérant que le contrat de vérification électrique est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de procéder au contrôle en 2019 pour les bâtiments communaux à savoir : la mairie, le dépôt communal, l'école, la bibliothèque, la cantine/garderie, la chaufferie, l'église et le presbytère,
- Vu les devis recueillis,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'entreprise APAVE, sise 67750 VENDENHEIM, Offre n° A132989566.1 du 02/08/2019 pour un montant HT de 700,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENEDIS ET EDF

- Entendu M. le Maire qui présente aux membres le nouveau modèle de contrat de concession ENEDIS et EDF, suite à la réunion du 23 août 2019 à laquelle il a assisté.

L'accord signé le 21 décembre 2017 définit un nouveau modèle de contrat de concession garantissant la qualité du service concédé et adaptée aux enjeux de la transition énergétique.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de renouveler par anticipation le contrat de concession,
- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents s'y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

**AVENANT N°1 DU LOT N°3 COUVERTURE, ZINGUERIE BARDAGE –
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL**

- Vu la délibération du 18 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal décide d'attribuer les travaux aux entreprises,
- Considérant que des travaux complémentaires pour le lot n° 3, couverture, zinguerie bardage, sont à prévoir ; dépose et mise en décharge et bardage du bâtiment attenant servant pour la création du local sanitaires et de l'atelier,
- Vu le devis du 23 juillet 2019 de l'entreprise BILZ TOITURES, pour un montant HT de 1 793,00 € pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux complémentaires pour le lot n°3, couverture, zinguerie bardage pour le remplacement du bardage des travaux de restructuration et d'extension du hangar communal
- DÉCIDE de retenir le devis présenté par l'entreprise BILZ TOITURES, devis du 23 juillet 2019, pour un montant HT de 1 793,00 € pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à venir pour le lot 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

CONTRAT D'ADHÉSION RÉVOCABLE À L'ASSURANCE CHÔMAGE

- Vu la délibération du 11 septembre 2018 par laquelle le Conseil municipal demandaient des informations supplémentaires,
- Considérant que l'adhésion à l'assurance chômage avec Pôle Emploi permet à la Commune de se décharger de l'indemnisation des anciens agents non titulaires et non statutaires privés d'emploi,
- Considérant que la Commune est actuellement en auto assurance et doit assurer directement la charge financière de l'indemnisation des anciens agents privés d'emploi,
- Considérant que la Commune emploie des agents contractuels notamment en période estivale chaque année mais également à titre exceptionnel pour un besoin de remplacement temporaire,
- Entendu M. le Maire qui indique les conditions d'adhésion :

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de souscrire un contrat d'adhésion révocable à l'assurance-chômage avec l'URSSAF,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférent à la décision précédente,
- DÉCIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

7.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me WEHRLE, notaire à BENFELD dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 4 parcelles 151/53 et 154/53 de 4,00 ares, sis 34 rue de Benfeld, appartenant à Mme BIEHLER-ANTZ, domiciliée à BIRKENWALD (Bas-Rhin).

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



OCTOBRE

20 et 27/10/2019	Vente de calendriers	Sapeurs-Pompiers	
26/10/2019	Ramassage du papier	Étoile Sportive	08 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Nathan MERLING, fils de Ludovic MERLING et Aurélie GERBER, demeurant 35 A rue de Benfeld, est né le 29 août 2019 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).



DÉCÈS :

Germaine Marie KOBLOTH née STRUB, né le 2 février 1937 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) domiciliée 49 rue de Benfeld, est décédée le 1^{er} septembre 2019 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 82 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

Permis de construire :

FRITSCH / SCHALK construction maison individuelle, rue Binnweg

Permis de démolir :

Mireille LECA démolition d'un appentis, 1 Quartier Central

Déclaration préalable :

Roger GILG ravèlement de façades, 52 Bas-Village
Célia KOENIG garde-corps terrasse, 40 Bas-Village
Eric COUTURIER pose d'un velux, 1 rue de Saint-Pierre



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE STOTZHEIM

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Stotzheim vous informe que ses membres passeront **les dimanches 20 et 27 octobre 2019 pour la vente des calendriers.**

La traditionnelle soirée Nuit du Feu prévue le samedi 2 novembre 2019 est reportée au samedi 7 mars 2020.



GYMNASTIQUE – CERCLE SAINT-NICOLAS



Le Cercle St Nicolas informe :

Reprise gym Senior le mardi 17 septembre de 14h à 15h à la salle des fêtes.

Bienvenue à tous pour bouger dans la bonne humeur.

Renseignements : M. Etienne WURRY au 03 88 08 17 59

PERMANENCE DU MAIRE



Nous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2017, la permanence de M. le Maire du lundi soir n'est plus assurée au vue des nombreuses réunions communautaires qui ont souvent lieu le lundi soir. M. le Maire reçoit le public sur rendez-vous depuis cette date.

Pour prendre rendez-vous merci de contacter le secrétariat au 03 88 08 94 06.

GUIDE PROFESSIONNEL INFOS ET SERVICES



Le guide professionnel infos et services contenant notamment le plan du Bas-Rhin et un zoom sur la ville de Strasbourg ainsi que des adresses et infos utiles, est mis à disposition du public.



KIT INFORMATION SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un guide « Petits gestes, grandes solutions : agir au quotidien pour la transition énergétique » est mis à disposition du public en mairie. Il s'adresse principalement aux propriétaires des maisons individuelles, qui ont la possibilité de réduire très fortement leur budget chauffage et d'adopter des pratiques plus économes tant sur le plan financier qu'environnemental.

OBJET TROUVÉ

Une tétine blanche avec accroche tétine où est inscrit le prénom « INAYA » a été retrouvée au terrain de football de Stotzheim.

La tétine peut être récupérée au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture au public.



RETROUVE LES 7 ERREURS



mondestitounis.fr

Réponses : De gauche à droite : 1) la branche plus courte, 2) une feuille en plus sur la branche, 3) l'aile du petit oiseau, 4) les paupières du grand oiseau, 5) l'aile près du bec de l'avant-dernier oiseau, 6) les paupières du dernier oiseau, 7) une feuille en moins sur la branche.